

Image not found or type unknown



Réparation à la charge du propriétaire ou du locataire ?

Par **cielbleu_old**, le **01/12/2007** à **11:32**

Bonjour, je viens de me rendre compte que la jauge de la citerne à fioul du logement que j'occupe ne fonctionne pas. Je souhaite la faire réparer. Ma question est la suivante : Qui doit payer les frais de réparation, ma propriétaire ou moi-même ? De même, si les frais de réparation sont à la charge de ma propriétaire, est-elle en droit de refuser ou non ? Merci.